

RAPPORT ANNUEL

Accueil des demandeurs d'asile et Retour volontaire 2012



fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE



Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

A concise version of this annual report is also available in English on our website.

Editeur responsable: Jean-Pierre Luxen, directeur général | Responsable rédaction: Mieke Candaele | Rédaction: Benoît Mansy, avec Axel Delers, Tine Provoost, Lin Vanwayenbergh et Nicolas Vermeulen | Lay-out: Marthe De Clercq | Photos: Fedasil | Traductions: Oneliner et Fedasil | Impression: Geers Offset (imprimé sur papier recyclé) | Graphiques: situation fin décembre 2012 (sauf si indiqué autrement) | Tous droits réservés - Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur | Bruxelles, août 2013.



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE MAGGIE DE BLOCK, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ASILE ET LA MIGRATION	5
AVANT-PROPOS DE JEAN-PIERRE LUXEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FEDASIL	7
CHRONOLOGIE: 2012, UNE ANNÉE CHARNIÈRE	8
● A PROPOS DE FEDASIL	10
● <i>Mission, Personnel et organisation, Budget, Projets européens</i>	
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	17
● <i>Arrivées, Capacité d'accueil, Taux d'occupation, Profil des personnes accueillies, Mineurs non accompagnés</i>	
● RETOUR VOLONTAIRE	30
● <i>Retours, Réintégration, Financement, Accompagnement au retour, Trajet retour</i>	
SUBSIDES	38
LE FONDS EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS	40
COORDONNÉES DE FEDASIL	42



Mot de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration

Madame, Monsieur,

Un renversement de tendance, un peu plus d'air et de calme pour travailler : l'année 2012 demeurera à jamais gravée dans notre mémoire comme l'année où nous avons fait la différence ; l'année où les collaborateurs de Fedasil ont réussi, avec d'autres instances d'asile, à maîtriser la crise de l'accueil, grâce à leur travail motivé et créatif ; et enfin l'année où chaque demandeur d'asile ayant droit à l'accueil a retrouvé une place dans le réseau.

La situation est devenue bien plus humaine qu'auparavant, tant pour les demandeurs d'asile que pour les membres du personnel de Fedasil et de ses partenaires en matière d'accueil.

En 2012, un nombre record de 5.656 personnes sont retournées par le biais de Fedasil et de ses partenaires. J'en suis particulièrement satisfaite, car le retour volontaire est et reste la meilleure option pour œuvrer à un avenir viable. L'an dernier, Fedasil a eu le plaisir d'accueillir monsieur Jean-Pierre Luxen en tant que nouveau Directeur général. Début 2013, le Comité de direction a finalement été entièrement constitué. Comme je l'ai déjà écrit, 2012 a été une année mémorable et je suis convaincue que toute personne qui lira le présent rapport annuel le confirmera.

2013 s'annonce aussi comme une période particulière. Pour le domaine politique de l'asile, de la migration et de l'accueil, ainsi que pour tous les collaborateurs de Fedasil, le défi consiste indubitablement à confirmer le renversement de tendance réalisé en 2012.

Mais nous devons aller encore plus loin. Nous devons faire en sorte, avec autant de motivation et d'ardeur au travail, que notre système d'accueil dispose de la flexibilité requise pour pouvoir faire face, dans un avenir proche ou lointain, à un afflux soudain de demandeurs d'asile. Mes collaborateurs et ceux de Fedasil y travaillent d'arrache-pied et mettent tout en œuvre pour réaliser cet objectif de manière effective.

Le moment est en outre arrivé où Fedasil peut à nouveau se concentrer sur l'amélioration de la qualité de l'accueil pour tous les demandeurs d'asile, mais surtout pour les groupes spécifiques présentant des besoins distincts.

Je tiens à remercier du fond du cœur tous les collaborateurs de Fedasil de leur engagement tout au long des années passées et à venir. Au cours de mes visites aux centres d'accueil ou, par exemple, au Dispatching et au guichet de retour, j'ai pu voir de mes propres yeux, début 2012, que la gestion de la crise de l'asile exigeait beaucoup d'énergie de la part du personnel. Fin 2012, j'ai constaté que la nouvelle situation offrait une marge de manœuvre qui profite à tout le monde : aussi bien aux membres du personnel qu'aux demandeurs d'asile. Je ne peux que souhaiter la même chose pour 2013 !

Je vous souhaite une agréable lecture,
Maggie De Block



Avant-propos du directeur général de Fedasil

C'est une nouvelle dynamique qui anime l'Agence au sortir de ce qui est devenu dans le langage courant 'la crise de l'accueil'. Une période qui aura secoué l'ensemble de l'institution, ses partenaires, et la majorité de ses collaborateurs.

Ne plus devoir travailler dans l'urgence et la précipitation permet aujourd'hui à l'Agence de retrouver la sérénité professionnelle indispensable pour se soucier de la qualité du service apporté et offrir un accueil digne et à la hauteur des ambitions réalistes que notre pays veut et peut offrir.

La maîtrise retrouvée de l'accueil nous permet (enfin) de remettre en évidence des projets que la crise n'avait pas suffisamment permis de valoriser et qui se poursuivront durant les années prochaines : les programmes européens, la spécialisation de l'accueil, l'accompagnement de groupes cibles spécifiques, et plus particulièrement les Mena, et un programme de retour volontaire constructif et ambitieux, ainsi que son volet de réintégration dans les pays d'origine.

Aborder l'avenir, c'est aussi doter Fedasil d'un nouveau plan de management, comme la législation le prévoit pour tout manager d'entité publique dans les six mois de son entrée en fonction. L'Agence dispose désormais d'un Comité de direction au grand complet et travaille activement à la mise en œuvre du plan de management 2012-2018. Nous avons tenu à formuler une nouvelle vision, ou tout au moins une vision actualisée, ainsi que les valeurs qui en découlent. Le fil conducteur de cette vision est de situer Fedasil en tant qu'acteur central de l'application de la politique du gouvernement, et d'assurer notre responsabilité finale dans le cadre d'un réseau d'accueil adapté à la demande. Le plan de management s'intitule par ailleurs «Contributions à une politique globale en matière de migration».

A l'heure où vous recevez ce rapport annuel, Fedasil est amenée à devoir redimensionner son réseau d'accueil afin de l'adapter à une demande en constante diminution depuis mi 2012 et une durée de séjour qui a radicalement diminué. Le taux d'occupation dans les structures d'accueil est en baisse. L'enjeu des prochains mois sera de réorganiser le réseau d'accueil avec nos partenaires, afin de construire le réseau sur des bases structurelles tout en pouvant faire face à des arrivées imprévues.

Parler d'accueil et non plus de la crise de l'accueil sera le fil conducteur de nos démarches pour les prochaines années.

Tout rapport annuel comporte des chiffres, nous avons veillé à les limiter et à ne retenir que les essentiels. Mais ces chiffres ne doivent en aucun cas masquer le parcours souvent difficile de tout demandeur d'asile tout au long de son trajet migratoire.

Jean-Pierre Luxen

CHRONOLOGIE: 2012, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

JANVIER

17 JANVIER La secrétaire d'Etat Maggie De Block présente devant la Chambre sa note politique en matière d'accueil. «Les défis sont énormes. Vous ne pouvez espérer que je redresse en quelques semaines une situation qui tourne mal depuis de nombreuses années. Ne vous trompez pas, je suis ambitieuse mais aussi réaliste.» **19 JANVIER** La 'loi accueil' subit d'importantes modifications (loi du 19.01.2012 modifiant la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile) qui entrent en vigueur le 31 mars. **28 JANVIER** Fin des non-désignations, à l'exception de quelques ressortissants de l'UE qui ne sont pas accueillis.

FÉVRIER

6 FÉVRIER Nouvelles places en IFA à Retie (initiative fédérale d'accueil, c.à.d. des places individuelles situées à proximité d'un centre existant et directement gérées par celui-ci), puis, plus tard dans l'année, à Turnhout, Stavelot, Deurne et Borlo. **14 FÉVRIER** Visite de Maggie De Block au Petit-Château et au Dispatching de Fedasil.

MARS

12 MARS Dans un communiqué de presse, Maggie De Block rappelle sa volonté d'encourager au maximum le retour volontaire. **16 MARS** Les demandeurs d'asile résidant en Flandre ne doivent plus suivre les cours d'intégration (inburgering). **23 MARS** Le Conseil des ministres adopte une liste de pays d'origine sûrs: Albanie, Bosnie, Macédoine, Kosovo, Serbie, Monténégro et Inde. La procédure accélérée pour les demandeurs d'asile originaires de ces 7 pays entre en vigueur le 1er juin.

AVRIL

19 AVRIL Une équipe de Fedasil se rend à la Gare du Nord de Bruxelles pour informer les Roms sur la possibilité d'un retour volontaire. Quatre familles décident de retourner volontairement dans leur pays. **25 AVRIL** La secrétaire d'Etat Maggie De Block inaugure le centre fermé 'Caricole' (Steenokkerzeel), géré par l'Office des étrangers.

MAI

2 MAI Fedasil fête ses dix ans d'existence et lance un concours photo dans ses centres d'accueil. **13 MAI** Incident au centre d'accueil d'Arendonk. D'autres incidents importants seront rapportés les semaines suivantes dans plusieurs centres d'accueil. **14 MAI** Fedasil compte un troisième centre d'observation et d'orientation (COO) pour Mena: 14 places sont désormais opérationnelles à Sugny. **14 MAI** Fedasil met en place un système d'évaluation pour les résidents des centres fédéraux, les invitant à s'exprimer sur leur degré de satisfaction par rapport à leur séjour dans le centre. **15 MAI** Fedasil revoit l'aide à la réintégration pour les migrants qui retournent volontairement dans leur pays d'origine. L'octroi de cette aide dépend du statut du candidat au retour. **29 MAI** La Belgique s'engage à accueillir 100 réfugiés dans le courant de l'année 2013, dans le cadre du programme de réinstallation (resettlement).

JUIN

1 JUIN En matière de retour volontaire, Fedasil reprend à l'Office des étrangers l'organisation des voyages en bus vers les Balkans. **7 JUIN** Fedasil lance sa page Facebook officielle (www.facebook.com/Fedasil) **15 JUIN** Fedasil lance un ligne téléphonique gratuite pour les migrants candidats au retour volontaire (0800/327 45) et met en place un guichet d'information retour au Dispatching. **20 JUIN** Fedasil et ses partenaires lancent la campagne 'Refugee for a day', à l'occasion de la Journée mondiale du Réfugié 2012. **22 JUIN** Maggie De Block introduit au Conseil des ministres un projet de loi pour décourager les demandes d'asile multiples non fondées. **28 JUIN** Inauguration d'un bureau du Service des étrangers de la Ville de Bruxelles dans l'enceinte du Petit-Château.

JUILLET

16 JUILLET La secrétaire d'Etat Maggie De Block présente Jean-Pierre Luxen en tant que nouveau directeur général de Fedasil.

AOÛT

1 AOÛT entrée en vigueur des instructions de Fedasil concernant les départs des structures d'accueil et la prolongation de l'aide matérielle. A partir du 1er août, les demandeurs d'asile recevront un trajet d'accompagnement en matière de retour. Des 'places de retour' sont mises en place dans 4 centres Fedasil. **31 AOÛT** fermeture du centre d'urgence de la Croix-Rouge à Bastogne.

SEPTEMBRE

9 SEPTEMBRE les premiers Mena arrivent au centre de Saint-Trond dans le cadre du projet de places 'Time-Out'.

OCTOBRE

10 OCTOBRE Incident au centre d'accueil de Bovigny (Gouvy), des membres du personnel sont agressés par un résident. **14 OCTOBRE** Fedasil et ses partenaires démarrent une évaluation du modèle d'accueil en deux étapes. **22 OCTOBRE** En raison du contexte budgétaire, le cadre du personnel de Fedasil ne peut être occupé qu'à 94% du total prévu, entraînant des restrictions pour les nouveaux recrutements. **29 OCTOBRE** De Standaard publie une interview de Jean-Pierre Luxen: Fedasil se prépare à l'hiver qui s'annonce.

NOVEMBRE

9 NOVEMBRE Suite aux incidents dans les centres, Fedasil lance un groupe de travail qui va s'atteler aux mesures qui pourront avoir des effets à court terme. La sécurité des membres du personnel et des résidents est une priorité de la direction. **29 NOVEMBRE** fermeture du centre d'urgence de la Croix-Rouge à Weelde.

DÉCEMBRE

1 DÉCEMBRE Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le sida, Fedasil organise des actions de sensibilisation et de prévention pour les demandeurs d'asile. **7 DÉCEMBRE** Le centre d'accueil de Florennes fête son 20ème anniversaire. En 1992, c'était la crise et le gouvernement décidait d'ouvrir provisoirement un deuxième centre, en tant qu'extension du Petit-Château qui fonctionnait avec des listes d'attente. **18 DÉCEMBRE** Maggie De Block indique que, grâce à une plus grande efficacité des services, le traitement des dossiers d'asile se fait en 101 jours en moyenne. **20 DÉCEMBRE** Fin de l'accueil de demandeurs d'asile à l'hôtel.

A PROPOS DE FEDASIL

10

Mission, Personnel et organisation, Budget, Projets européens

MISSION

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) est une instance d'utilité publique créée en 2002 et placée depuis décembre 2011 sous la tutelle de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la migration, Mme Maggie De Block. Fedasil est chargée de l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres groupes cibles. Fedasil garantit la qualité et la conformité au sein des différentes modalités d'accueil. Fedasil garantit également la coordination des différents programmes de retour volontaire à partir de la Belgique.

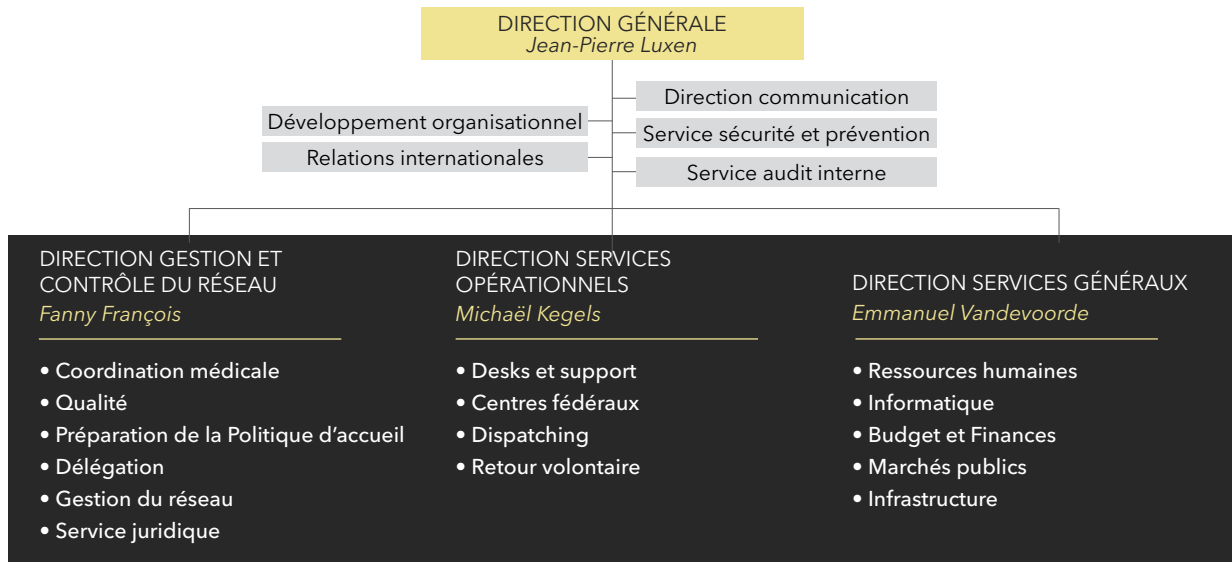
PERSONNEL ET ORGANISATION

Fin 2012, 1.129,5 équivalents temps plein (ETP) travaillent à Fedasil (soit 1.293 personnes). Les effectifs sont répartis entre les 19 centres d'accueil (au total 902,1 ETP) et le siège central, le service Dispatching et les quatre bureaux régionaux (ensemble 207,4 ETP).

Le Comité de direction de Fedasil, l'organe décisionnel de l'Agence, se compose de quatre directeurs titulaires d'une fonction de management. Le 16 juillet 2012, M. Jean-Pierre Luxen a été désigné directeur général de Fedasil. Mme Fanny François, directrice Gestion et contrôle du réseau, assumait le poste de directrice générale ad intérim depuis mars 2010. M. Michael Kegels est directeur des services Opérationnels. En 2012, le poste de directeur des Services généraux était vacant (M. Emmanuel Vandevoorde est entré en fonction en avril 2013).

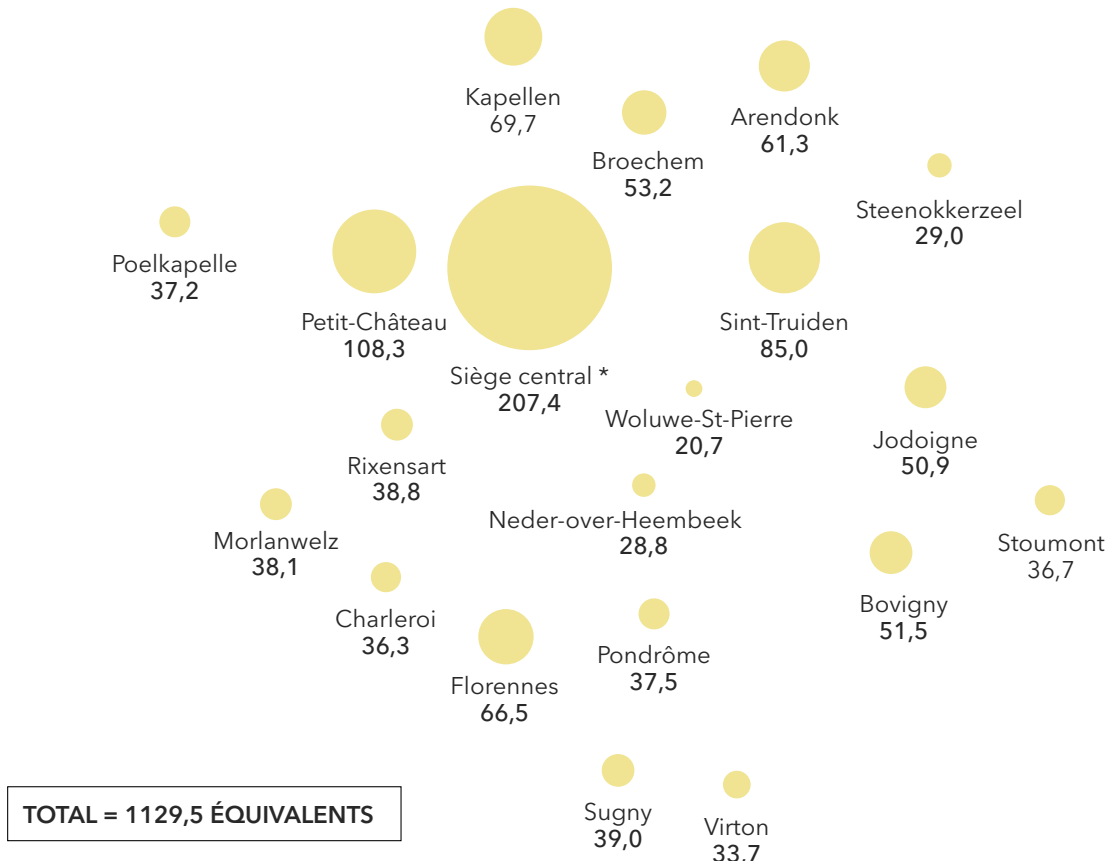
Tableau Personnel

Situation 1 juillet 2013



Nombre d'équivalents temps plein (fin 2012)

* Y compris Dispatching, bureaux régionaux et coordinateurs ICT.





Centre d'accueil de Florennes © Fedasil/Layla Aerts

BUDGET

En 2012, les recettes de Fedasil se sont élevées à 394.398.136 EUR répartis comme suit:

- Dotation fédérale: 389.165.000 EUR
- Contributions du Fonds européen pour les Réfugiés et du Fonds européen pour le Retour: 3.586.026 EUR
- Subside Onem: 1.027.545 euros
- Recettes diverses propres: 619.564 euros

Par rapport à 2011, la dotation fédérale accordée en 2012 à Fedasil a augmenté de 41,8 millions d'euros.

En 2012, les dépenses se sont élevées à 381.617.875 EUR répartis comme suit:

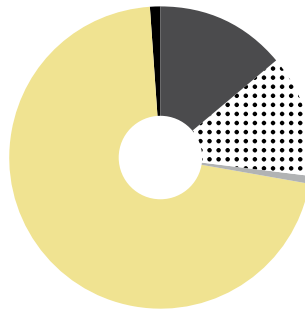
- Les dépenses de personnel: 59,6 millions d'euros.
- Les dépenses de fonctionnement: 47,1 millions d'euros, couvrant les frais suivants:
 - Loyers, charges, entretien et réparation: 9.224.929 euros
 - Frais de bureau: 927.253 euros
 - Frais de publication, publicité: 90.628 euros
 - Contentieux: 1.475.519 euros
 - Charges financières: 38.587 euros
 - Autres prestations et travaux de tiers: 343.788 euros
 - Remboursement personnel Défense: 246.880 euros
 - Frais liés à l'hébergement des demandeurs d'asile: 18.775.090 euros
 - Frais médicaux pour les demandeurs d'asile: 15.936.120 euros
- Les dépenses d'investissements: 2.2 millions d'euros.
- Les dépenses en faveur de tiers: 268 millions d'euros, c'est-à-dire des subsides versés pour financer l'accueil de demandeurs d'asile dans d'autres structures et le programme de retour volontaire. En 2012, ces subsides ont été répartis comme suit: 57% à la Croix-Rouge de Belgique et aux autres ONG partenaires

de l'accueil, 40% aux CPAS (pour les ILA), 2% aux ONG pour le programme de retour volontaire et 1% aux communes possédant un centre d'accueil sur leur territoire.

- Les dépenses réalisées par les opérateurs qui mènent un projet soutenu par le Fonds européen pour les Réfugiés (FER) et le Fonds européen pour le Retour: 4.6 millions d'euros. En tant qu'autorité responsable en Belgique de la gestion du FER, Fedasil dispose de l'ensemble des moyens financiers versés par l'Union Européenne à la Belgique.

La mission de réviseur d'entreprise à Fedasil pour l'année budgétaire 2012 a été attribuée à KPMG. KPMG a déclaré que les comptes de l'Agence, clôturés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément aux normes et à la législation auxquelles Fedasil est soumise.

Dépenses (2012)



	%
● Personnel	16
⊕ Fonctionnement	12
● Investissements	1
● Dépenses en faveur de tiers	70
● Fonds européens	1

PROJETS EUROPÉENS

14

L'Union européenne vise un régime d'asile européen commun d'ici 2014. En toute logique, Fedasil s'est impliquée de plus en plus dans les différents projets en cours au niveau européen, qu'ils concernent l'accueil, le retour volontaire et l'assistance à la réintégration dans les pays d'origine ou la réinstallation de réfugiés en Belgique.

Fedasil est ainsi membre de Enaro (European Network of Asylum Reception Organisations) et EPRA (European Platform of Reception Agencies) qui regroupent des organisations d'accueil de différents pays européens. Ces deux programmes sont complémentaires. Enaro met l'accent sur l'échange de bonnes pratiques entre colla-

borateurs de terrain. EPRA est un forum centré sur les aspects stratégiques de l'accueil, afin de pouvoir enrichir les politiques nationales et européennes.

Le projet ERI (European Reintegration Initiative), auquel participe Fedasil, a débuté mi-2012 pour une période de 18 mois. Les cinq Etats membres participants ont pour objectif une gestion conjointe de l'assistance à la réintégration dans plusieurs pays de retour (République de Russie, Azerbaïdjan, Afghanistan, Pakistan, Irak, Nigeria et Maroc) et une harmonisation des programmes de retour européens.



Spécialisation de l'accueil dans les centres

Michael Kegels est, depuis mai 2009, directeur des services Opérationnels à Fedasil.

Qu'entend-on par 'politique des groupes-cibles'?

Globalement, 80% des places d'accueil des centres Fedasil sont réservés à l'accueil 'générique' des demandeurs d'asile, et 20% sont réservés à la spécialisation. Dans le cadre de notre projet 'IP4', nous avons prévu moins de personnel pour les activités de base, ce qui nous a permis de réinvestir ces moyens humains dans l'accueil de groupes-cibles spécifiques: mineurs non-accompagnés (autonomes), filles-mères, cas médicaux, mineurs non demandeurs d'asile, etc. La réorganisation a été finalisée en 2012.

Et quels effets sur le terrain?

Les spécialisations fonctionnent. Par exemple notre projet 'time-out' destiné aux mineurs non accompagnés dont l'accompagnement est problématique. Le jeune est temporairement orienté vers une place d'accueil spécifique au centre d'accueil de Saint-Trond et, grâce à ce type de séjour, on réduit les incidents et les transferts disciplinaires. Autre exemple: nous disposons d'un inventaire de toutes les places adaptées aux cas médicaux. Ces places sont répertoriées et classées en une vingtaine de situations particulières. Lorsqu'un demandeur d'asile, par ex. en chaise roulante, se présente au Dispatching, nous pouvons directement l'orienter vers le centre qui peut lui offrir ce jour-là un accompagnement adapté.

Reste encore les 'cas psychologiques'

C'est le seul point de la spécialisation qui doit encore être réalisé. Dans le contexte d'économies budgétaires, nous avons du reporter notre projet d'un accueil adapté pour les résidents qui fonctionnent difficilement dans un système collectif, mais qui n'entrent pas en ligne de compte pour un placement dans une institution psy-

chiatricque. Le projet n'est pas abandonné. Le souhait de l'Agence est de le réaliser lorsque les budgets seront disponibles. Par ailleurs, l'actualité nous a aussi obligé à consacrer davantage de moyens à notre plan d'actions pour diminuer les agressions dans les centres.

A côté de la spécialisation, Fedasil a également réorganisé ses activités de base

L'idée est d'harmoniser l'accueil dans les différents centres fédéraux. Nous ne voulons pas que nos centres soient des clones, mais les lignes directrices doivent être les mêmes. En 2012, nous avons dessiné un trajet d'accompagnement général pour nos résidents. Le but est que chaque demandeur d'asile puisse avoir la garantie d'obtenir le même niveau de qualité d'accompagnement, peu importe le centre qui l'héberge.

Chaque résident va donc suivre un même trajet?

L'accompagnement prévu tout au long de son séjour dans le centre est jalonné par des moments-clés. Nous avons défini trois phases: «l'arrivée», «le séjour» et «le départ» du centre. Pour chaque phase, nous avons fourni des documents-types et des check-list pour le personnel du centre. Désormais, nous savons que dans un délai de 4 jours, par exemple, le résident va obtenir toutes les informations nécessaires sur son séjour dans le centre, qu'il aura consulté le service médical, qu'il recevra des informations sur le retour volontaire, qu'un plan d'accompagnement individuel sera créé, etc. Nous insistons aussi sur la concertation pluridisciplinaire, entre travailleurs sociaux, accompagnateurs, collaborateurs médicaux. Le travail en équipe, avec plusieurs disciplines professionnelles qui ont toutes leur propre expertise, permet de réaliser un accompagnement intégral et adapté aux besoins du résident.



Centre d'accueil de Morlanwelz © Fedasil/Layla Aerts

ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

*Arrivées, Capacité d'accueil, Taux d'occupation,
Profil des personnes accueillies, Mineurs non accompagnés*

ARRIVÉES

21.461 dossiers d'asile ont été introduits en Belgique en 2012 (un dossier peut correspondre à une personne seule ou à une famille avec enfants), soit une baisse de 16% par rapport à l'année 2011. Il s'agit de la première baisse annuelle observée depuis l'année 2007, même si le nombre d'arrivées reste important par rapport aux années précédentes. On constate cependant une hausse des demandes multiples (c'est-à-dire des demandes introduites par des personnes ayant déjà fait l'objet d'une décision en matière d'asile à l'occasion d'une demande précédente): près de 30% des dossiers introduits en 2012 sont des demandes multiples. Plus d'infos: www.cgira.be.

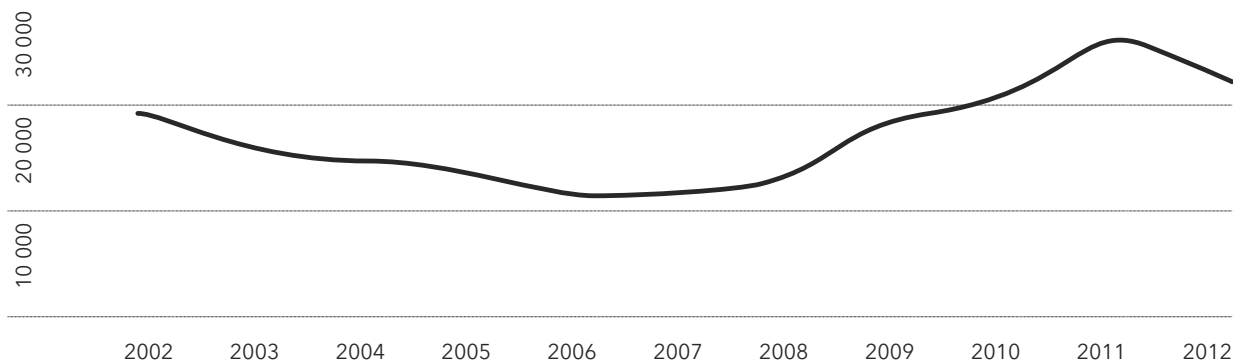
En 2012, 29.975 personnes se sont présentées au service Dispatching de Fedasil. Le Dispatching, intégré dans les bâtiments de l'Office des étrangers (Bruxelles), se charge de leur désigner un 'lieu obligatoire d'inscription' (ou 'code 207'), qui permet de désigner le responsable de l'aide à octroyer au demandeur d'asile.

22.589 personnes ont été orientées par le Dispatching vers une structure d'accueil de Fedasil ou d'un partenaire. 7.073 personnes étaient des demandeurs d'asile 'no show': ces personnes ne désirent pas être hébergées ou ont introduit une deuxième demande d'asile ou ultérieure et n'ont plus droit à l'accueil.

En janvier 2012, des demandeurs d'asile primo-arrivants ont reçu une 'non-désignation', en raison du manque de places disponibles (réseau régulier et accueil d'urgence). Bien qu'elles aient en principe droit à l'accueil, ces personnes ne reçoivent pas de code 207 et peuvent se présenter auprès d'un CPAS et y demander une aide sociale. Depuis la fin janvier 2012, il n'y a plus de non-désignation, sauf pour quelques ressortissants de l'Union européenne. Au total, il y a eu 313 non-désignations en 2012 (contre 4.314 en 2011).

Evolution des demandes d'asile (dossiers) en Belgique

Source: CGRA



Demandes d'accueil (personnes) en 2012

	DÉSIGNATIONS	NO SHOW	NON-DÉSIGNATIONS	DEMANDES D'ACCUEIL AU DISPATCHING
Janvier	2.510	445	214	3.169
Février	2.051	457	8	2.516
Mars	1.997	464	21	2.482
Avril	1.846	383	2	2.231
Mai	1.904	520	6	2.430
Juin	1.878	495	28	2.401
Juillet	2.030	579	11	2.620
Août	1.829	636	9	2.474
Septembre	1.737	765	12	2.514
Octobre	1.929	831	2	2.762
Novembre	1.507	739	0	2.246
Décembre	1.371	759	0	2.130
2012	22.589	7.073	313	29.975

CAPACITÉ D'ACCUEIL

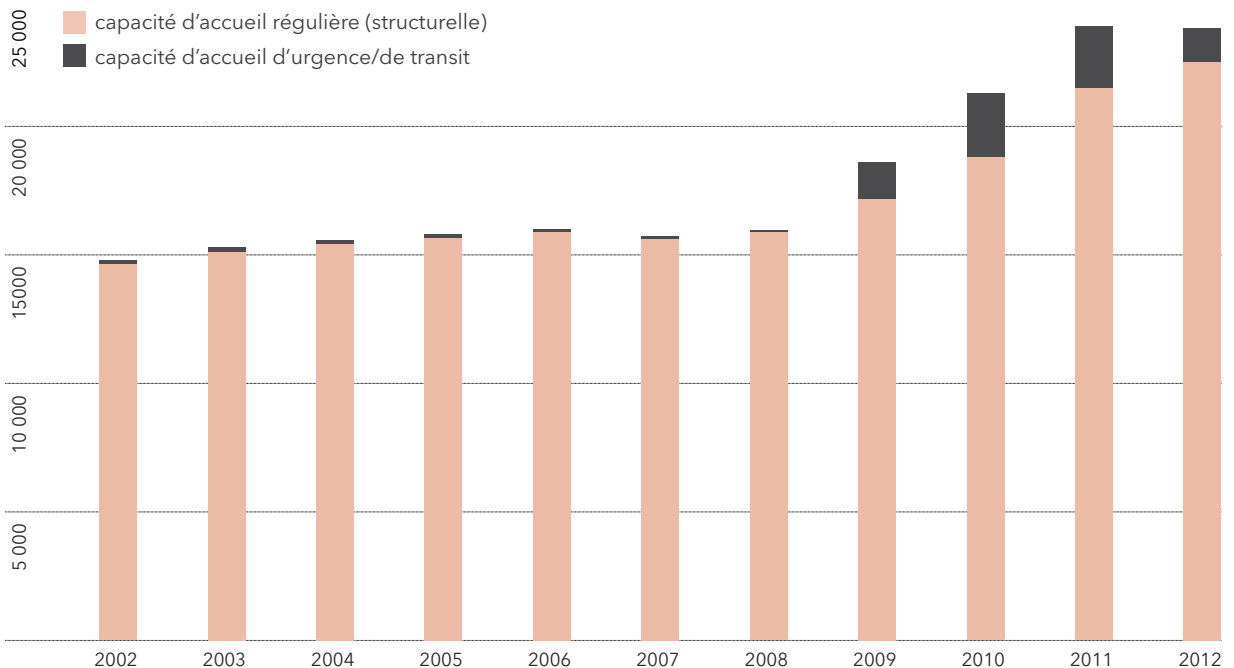
Fin 2012, le réseau d'accueil pour demandeurs d'asile en Belgique comptait 23.989 places. La capacité d'accueil s'est donc stabilisée (24.026 places fin 2011), après plusieurs années d'extension de la capacité vu la saturation du réseau d'accueil observée à partir de 2008.

Fedasil est le gestionnaire de ce réseau d'accueil. L'Agence gère directement 5.281 places (22% de la capacité totale). L'organisation des autres places est confiée à des partenaires par le biais de conventions: des CPAS (les initiatives locales d'accueil - les ILA), la Croix-Rouge (francophone et néerlandophone), des ONG (Ciré et Vluchtelingenwerk Vlaanderen) et d'autres partenaires. Fin de 2012, le réseau se compose de 22.328 places régulières (ou 'structurelles') réparties dans une soixantaine de centres d'accueil collectifs et des logements individuels (chacun 50% de la capacité d'accueil). Le réseau compte également 1.361 places d'urgence (ou 'de transit') et 300 'places ouvertes de retour'.

Si le nombre total de places d'accueil était stable par rapport à fin 2011, on peut souligner au cours de l'année 2012 la fermeture des centres d'urgence Croix-Rouge à Bastogne (550 places) et Weelde (400 places), une hausse de 430 places en ILA et une hausse de 336 places dans les centres Fedasil (notamment via des initiatives fédérales d'accueil, càd. des logements individuels situés à proximité d'un centre et gérés par ce centre).

L'année 2012 a été marquée par la fin de l'accueil à l'hôtel. En 2009, des demandeurs d'asile ont été hébergés dans des hôtels à bas prix en raison du manque de places disponibles dans le réseau régulier. Au plus fort de la 'crise de l'accueil', 1.200 personnes y étaient hébergées. Début 2012, il restait encore une centaine de personnes hébergées à l'hôtel (essentiellement des jeunes non accompagnés dont il existait un doute sur la minorité et attendant le résultat du test d'âge). Fin décembre 2012, Fedasil a pu mettre un terme à ce type d'accueil.

Evolution de la capacité d'accueil (Situation fin décembre)



* Y compris les 300 places ouvertes de retour

Le parcours d'accueil en Belgique est prévu en deux étapes: les demandeurs d'asile résident d'abord dans une structure d'accueil collective (un centre), puis, après un séjour de quatre mois, ils peuvent demander à être transférés vers un logement individuel, dans la limite des places disponibles, et qui leur offre davantage d'autonomie. A partir de 2011, en raison de la saturation permanente du réseau d'accueil, ce modèle avait été revu: les primo-arrivants étant d'abord accueillis temporairement en accueil d'urgence, puis, lorsqu'une place se libère, sont transférés vers un centre collectif. D'un système en deux étapes, nous étions passés à un accueil en trois phases. La baisse des arrivées et la diminution du temps de séjour des résidents a permis à Fedasil de fermer progressivement les places d'urgence en 2012 et de revenir à un modèle d'accueil en deux étapes. L'accueil d'urgence devrait être définitivement terminé courant 2013. Par ailleurs, suite à l'introduction d'un 'trajet de retour', une troisième phase d'accueil a été dessinée en 2012 avec l'accueil des personnes qui ont reçu un ordre de quitter le territoire dans des 'places ouvertes de retour' (voir également p. 37)

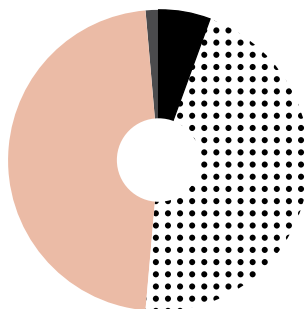
Réseau d'accueil: contribution des opérateurs

Situation fin décembre 2012

OPÉRATEUR	PLACES	%
CPAS (initiatives locales d'accueil et accueil d'urgence)	9.308	38,8
Fedasil (centres réguliers et d'urgence, COO, places retours)	5.281	22,0
Croix-Rouge francophone (centres réguliers et d'urgence)	4.537	18,9
Rode Kruis (Croix-Rouge néerlandophone - centres réguliers et d'urgence)	2.177	9,1
Ciré	1.016	4,2
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	996	4,2
Samu social	400	1,7
Mutualités socialistes	127	0,5
Les Sept Lieues	56	0,2
Broeders van Liefde	50	0,2
Ville de Gand	41	0,2
TOTAL	23.989	100

Réseau d'accueil: répartition selon les phases d'accueil

Situation fin décembre 2012

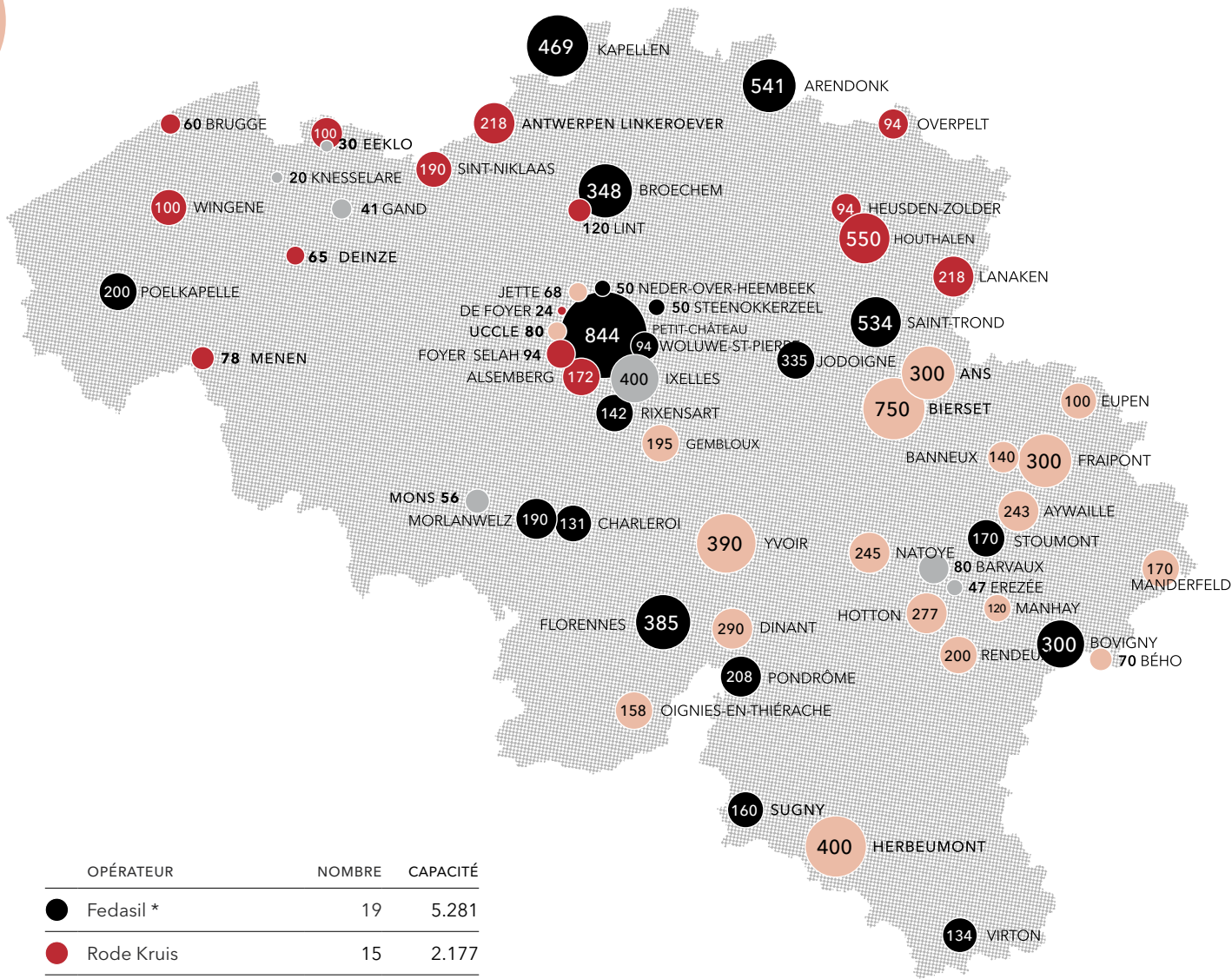


	PLACES	%
● Accueil d'urgence (ou transit): Fedasil (Woluwe-St-Pierre, Petit-Château), Croix-Rouge (Gembloux), Rode Kruis (Houthalen), Samu social (Ixelles), CPAS de Molenbeek.	1.361	5,7
⊕ Accueil de 1ère phase (logements collectifs): centres Fedasil, Croix-Rouge, Rode Kruis et autres centres partenaires.	11.018	45,9
● Accueil de 2ème phase (logements individuels): ILA (CPAS), Vluchtelingenwerk Vlaanderen et Ciré.	11.310	47,1
● Places ouvertes de retour: centres Fedasil	300	1,3
TOTAL	23.989	100



Centre d'accueil de Arendonk © Fedasil/Layla Aerts

Localisation des centres d'accueil (fin 2012)



* IFA comprises (Arendonk, Kapellen, Petit-Château, Ponderôme, St-Trond). Places retour comprises (Arendonk, Jodoigne, Poelkappelle, St-Trond). Petit-Château: 844 places dont 112 places d'urgence.

TAUX D'OCCUPATION

Au cours de l'année 2012, 22.589 personnes sont entrées dans le réseau d'accueil (IN) et 24.231 personnes ont quitté le réseau (OUT), soit un solde négatif de 1.642 personnes (IN/OUT).

21.382 personnes étaient hébergées dans le réseau d'accueil fin 2012. En un an, il s'agit d'une baisse sensible du nombre de personnes accueillies (23.148 personnes accueillies fin 2011).

Fin 2012, le taux d'occupation était de 89,1% (le taux d'occupation compare la capacité au nombre de personnes accueillies). Pour la première fois depuis 2008, le taux d'occupation passe sous le seuil des 94%, qui

correspond à une situation critique: la capacité totale n'est jamais intégralement mise à profit car il y a toujours des places qui sont provisoirement inutilisables suite aux arrivées et aux départs, à des travaux ou parce qu'une famille de quatre personnes, par ex., réside dans une chambre qui comporte 5 lits. Début 2012, le taux d'occupation était encore proche des 98%. La baisse de l'occupation a été particulièrement sensible à partir du mois de mai 2012, du fait d'un nombre plus important de sorties que d'entrées.

En 2012, la durée moyenne du séjour des personnes accueillies dans le réseau est estimée à 11,2 mois.

Occupation dans le réseau d'accueil (Situation à la fin de chaque mois 2012)

	CAPACITÉ	OCCUPATION	% TAUX D'OCCUPATION	IN (MOYEN PAR JOUR OUVRABLE)	OUT	SOLDE IN/OUT	
Janvier	23.868	23.022	96,5	2.510	114	2.090	420
Février	24.177	23.245	96,1	2.051	98	2.042	9
Mars	24.443	23.144	94,7	1.997	91	2.090	-93
Avril	24.592	23.053	93,7	1.846	97	1.605	241
Mai	24.510	23.202	94,7	1.904	106	2.090	-186
Juin	24.442	23.090	94,5	1.878	89	2.042	-164
Juillet	24.236	22.979	94,8	2.030	92	2.202	-172
Août	24.166	22.671	93,8	1.829	83	2.209	-380
Septembre	23.908	22.728	95,1	1.737	87	1.708	29
Octobre	23.784	22.138	93,1	1.929	84	2.519	-590
Novembre	23.998	21.848	91,0	1.507	84	1.797	-290
Décembre	23.989	21.382	89,1	1.371	81	1.837	-466
			TOTAL	22.589		24.231	-1.642
Moyenne 2012	24.176	22.709	93,9		92		

Occupation dans le réseau d'accueil (fin 2012)

	CAPACITÉ	OCCUPATION	TAUX D'OCCUPATION %
Accueil d'urgence (ou transit)	1.361	835	61,4
Accueil de 1ère phase (logements collectifs)	11.018	9.960	90,4
Accueil de 2ème phase (logements individuels)	11.310	10.391	91,9
Places ouvertes de retour	300	196	65,3
TOTAL	23.989	21.382	89,1

MODIFICATIONS DE LA LOI ACCUEIL

La 'loi accueil' a subi d'importantes modifications en janvier 2012 (loi du 19.01.2012 modifiant la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile). Les modifications concernent principalement la limitation du droit à l'accueil à partir de la 2ème demande d'asile, les délais pour quitter la structure d'accueil (fin de l'aide matérielle) et les conditions de prolongation du droit à l'aide matérielle. La législation introduit également un 'trajet de retour' afin d'encourager le retour volontaire auprès des demandeurs d'asile (voir page 37).

La loi accueil modifiée pose comme principe que le bénéfice de l'aide matérielle s'applique dès l'introduction de la demande d'asile et produit ses effets pendant toute la procédure d'asile. Si la procédure se clôture négativement, l'aide matérielle prend fin lorsque le délai d'exécution de l'ordre de quitter le territoire a expiré. Les différentes situations permettant de demander une prolongation de l'aide matérielle restent inchangées, sauf une exception: la prolongation de l'aide sur base de la conclusion d'un engagement de retour volontaire n'est plus possible, en raison de la mise en place du 'trajet de retour'. Afin d'en préciser l'application sur le terrain, Fedasil a envoyé des instructions aux structures d'accueil (appliquées depuis le 1er août 2012).

PLAN D'ACTIONS POUR GÉRER LES INCIDENTS

L'année 2012 a malheureusement été marquée par une série d'incidents graves dans les centres d'accueil. En mai, une bagarre a éclaté au centre d'Arendonk entre deux groupes de résidents, et en octobre, trois employés de Bovigny ont été agressés par un résident avec problèmes psychologiques.

Un total de 351 incidents ont été enregistrés dans les 19 centres fédéraux en 2012, dont 88 considérés comme graves. Bien qu'il s'agisse d'un chiffre comparable aux années précédentes, ces incidents ont une implication directe sur le bien-être des collaborateurs et des résidents. Pour faire face à cette problématique, Fedasil a lancé fin 2012 un plan de gestion des incidents. L'objectif est de limiter le nombre d'incidents et de garantir la sécurité dans les centres.

Tous les services, centres et opérateurs d'accueil ont été impliqués dans ce plan d'actions. Il prévoit une série de mesures appliquées dans l'ensemble du réseau d'accueil. Soulignons ainsi une nouvelle approche concernant les résidents qui enchaînent les transferts disciplinaires, un suivi uniforme des incidents et une adaptation du cadre réglementaire de la politique des sanctions. Par ailleurs, des mesures spécifiques aux centres fédéraux ont aussi été prises: des formations en gestion des incidents pour les collaborateurs, des améliorations dans l'équipement (walkies-talkies), etc. En 2012, 56 membres des stress-team (2 à 3 par centre) étaient également disponibles pour soutenir leurs collègues victimes ou témoins d'un événement choquant.

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Plus d'une centaine de nationalités sont représentées dans le réseau d'accueil et correspondent aux principaux pays ou régions d'origine des demandeurs d'asile: Afghanistan, Guinée, Caucase, Congo, Balkans. En 2012, on constate une augmentation des ressortissants afghans (16% des personnes accueillies), principalement des hommes isolés (jeunes adultes ou mineurs d'âge).

Au niveau de la composition des ménages, Fedasil et ses partenaires accueillent en majorité des familles (56% des résidents), même si, tout comme en 2011, le nombre d'hommes isolés accueillis dans le réseau a augmenté (31% des résidents fin 2012). Un résident sur trois a moins de 18 ans (mineur en famille ou non accompagné).

Au niveau du statut administratif des résidents, la majorité des personnes ont une procédure d'asile en cours d'examen à l'Office des étrangers, au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) ou au Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE). Elles représentent 2/3 des personnes accueillies. Comme le précisent la 'loi accueil' (loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers) et d'autres dispositions, d'autres groupes d'étrangers sont également accueillis: personnes déboutées qui se trouvent encore dans un délai de recours ou qui ont demandé une prolongation de séjour, personnes qui ont obtenu un titre de séjour

et qui se trouvent dans le délai prévu pour quitter le réseau d'accueil, personnes en attente d'un retour volontaire, etc. Toutes les personnes hébergées ont droit à l'accueil et à une aide matérielle.

Les mineurs en COO et les personnes en accueil d'urgence ne sont pas repris dans les tableaux en pp 25-26. Les centres d'urgence hébergent uniquement des demandeurs d'asile primo-arrivants.

Principaux pays d'origine des personnes accueillies (fin 2012)

PAYS	%
Afghanistan	15,8
Guinée	9,6
Russie	9,5
Congo (RDC)	7,1
Serbie et Kosovo	6,8
Syrie	3,1
Pakistan	2,9
Irak	2,8
Arménie	2,6
Albanie	2,5

Composition des ménages (fin 2012)

Familles 55,9%



Hommes isolés 31,3%



Femmes isolées 7,7%



Mena 5,1%



Etat de procédure des personnes accueillies (fin 2012)

	%
Demandeurs d'asile dont le dossier est en cours de traitement (OE, CGRA ou CCE)	66,4
Personnes en recours au Conseil d'Etat	0,5
Personnes qui ont un titre de séjour (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, régularisés, personnes dont la demande de régularisation médicale est recevable)	5,3
Déboutés qui ont reçu ou demandé une prolongation de leur titre de séjour (y compris demandes de régularisation pour raison médicale en cours)	9,1
Déboutés mais ayant droit à l'accueil pendant la période transitoire	16,1
Familles en séjour illégal accueillies sur base de l'AR du 24.06.2004	2,1
Cas spécifiques à des mineurs étrangers non accompagnés	0,3

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

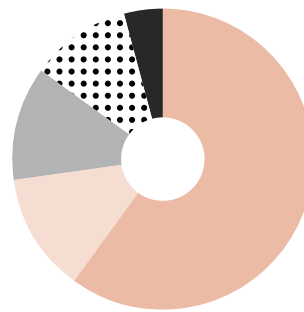
Les mineurs arrivés en Belgique sans parent ou tuteur légal (les 'mineurs étrangers non accompagnés' ou 'Mena'), bénéficient d'un trajet d'accueil et d'un accompagnement spécifiques.

Dès qu'un Mena entre en contact avec l'Office des étrangers ou la police, le service des Tutelles (SPF Justice) est mis au courant. Ce service est responsable de l'identification des jeunes et leur désigne un tuteur. En principe, le trajet d'accueil prévu pour les Mena se réalise en trois phases. Dans la première phase de leur accueil, les Mena (qu'ils soient demandeurs d'asile ou non) sont accueillis dans un centre d'observation et d'orientation (COO). Il y a trois centres de ce type, directement gérés par Fedasil: à Neder-over-Heembeek (50 places), à Steenokkerzeel (50 pl.) et, depuis 2012, dans une aile séparée du centre d'accueil de Sugny (15 pl.).

Si le mineur demande l'asile, il est transféré vers une structure d'accueil du réseau de Fedasil (2ème phase, plus de 1.000 places au total). Un accueil et un encadrement y sont organisés dans des ailes spécifiques pour Mena. Certaines places sont réservées aux jeunes plus autonomes, généralement âgés de 17 ans et/ou ayant acquis une autonomie suffisante. Dans une troisième phase d'accueil, le jeune demandeur d'asile peut être orienté vers un lieu d'accueil de type plus individuel organisé dans une ILA ou une association partenaire (145 places au total). Si le mineur ne demande pas l'asile, la loi prévoit également un accueil adapté qui dépend en priorité des Communautés.

Fin 2012, Fedasil et ses partenaires proposaient 1.310 places d'accueil adaptées aux Mena. 1.177 jeunes y étaient hébergées, soit un taux d'occupation de 90%. Le profil des Mena accueillis est sensiblement le même au fil des ans. Il s'agit en majorité de garçons (84% des jeunes accueillis en 2012), souvent âgés de 16 ou 17 ans. Les Afghans restent, de loin, les plus représentés (54% des jeunes), devant les Guinéens (14%). Les autres Mena accueillis dans le réseau sont notamment originaires du Congo (4%), du Maroc (3%) et de Somalie (2%).

Capacité d'accueil pour Mena par opérateur (fin 2012)



	%
● Fedasil	60
● CPAS (initiatives locales d'accueil - ILA)	13
● Croix-Rouge néerlandophone	12
● Croix-Rouge francophone	11
● Autres partenaires	4

Capacité d'accueil pour Mena et occupation (fin 2012)

OPÉRATEUR	CAPACITÉ	OCCUPATION	% TAUX D'OCCUPATION
Fedasil			
COO	115	61	53
Places Mena	458	425	93
Places Mena autonomes	210	192	91
Croix-Rouge néerlandophone			
Places Mena	153	148	97
Croix-Rouge francophone			
Places Mena	130	123	95
Places de transit	12	12	100
CPAS			
ILA (2ème phase)	37	36	97
ILA (3ème phase)	135	126	93
Autres			
Broeders van Liefde	50	41	82
Les Sept Lieues	10	7	70
Mutualités socialistes	0	4	
Ciré	0	2	
TOTAL	1.310	1.177	90

TIME OUT

Le projet 'Time-Out' pour les mineurs non-accompagnés a démarré le 12 septembre 2012. Time-Out concerne les situations dans lesquelles la collaboration entre les accompagnateurs et le jeune est problématique ou menace de l'être. Les jeunes qui rencontrent des difficultés émotionnelles ou de comportement suivent alors un trajet d'accompagnement de six jours, dans le centre d'accueil de Saint-Trond. L'objectif est dans un premier temps de ramener le calme: le jeune a le temps de réfléchir sur sa situation.

L'objectif final du trajet Time-Out est un retour durable du jeune dans son centre d'accueil d'origine, et éviter ainsi une escalade de mesures et transferts disciplinaires. A la fin du trajet, un nouvel accord d'accompagnement est mis en place entre le jeune et son centre d'accueil.

Tous les Mena entrent en considération pour ce projet, à l'exception de ceux qui nécessitent une aide particulière comme les jeunes qui ont un problème de dépendance (drogues, etc) ou des problèmes psychiques. Ceux-ci sont envoyés vers d'autres institutions spécialisées.



Evaluation du modèle d'accueil

Fanny François est, depuis juin 2007, directrice Gestion et contrôle du réseau d'accueil à Fedasil.

Fedasil et ses partenaires ont entamé une évaluation du modèle d'accueil. Pourquoi?

La loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers (la 'loi accueil') prévoit un modèle en deux étapes: d'abord l'accueil dans un centre collectif, ensuite dans un logement individuel. Il convenait de voir si ce modèle est encore adapté aux besoins actuels.

Quelles ont été les conséquences de la crise de l'asile?

Ces dernières années, le réseau d'accueil a subi de nombreux changements. La saturation observée à partir de l'été 2008 jusqu'à début 2012 a empêché un fonctionnement normal du modèle d'accueil. En six ans, le nombre de personnes accueillies a fortement augmenté: plus de 21.300 résidents fin 2012, contre moins de 14.000 en 2007. Un accueil en transit a ainsi été mis en place afin d'héberger un maximum de demandeurs d'asile. En septembre 2012, des 'places retour' ont été créées pour les demandeurs d'asile déboutés. Tous ces éléments ont entraîné une évolution du parcours d'accueil.

Comment évaluer?

Fedasil et ses partenaires ont d'abord constitué un groupe de travail. Des journées d'études, organisées en octobre 2012, avaient pour objectif d'écouter les collaborateurs du terrain sur leurs expériences du modèle d'accueil et sur la manière dont ils souhaiteraient éventuellement l'adapter. Les recommandations ont ensuite été soumises au Comité de direction de Fedasil. La version finale a été déposée sur la table de notre secrétaire d'Etat en 2013.

Quelles sont les recommandations du groupe de travail?

Une trentaine de recommandations ont été formulées. On y trouve à la fois des petites modifications permettant une meilleure gestion du réseau et des propositions de refonte complète du modèle d'accueil. D'une manière générale, les participants aux journées d'études s'accordent pour dire que la place d'accueil doit être mieux adaptée aux besoins et qu'il faut poursuivre la spécialisation. Personnellement, je compte mettre l'accent en priorité sur les recommandations relatives à l'évaluation individuelle des besoins des demandeurs d'asile, et celles concernant les résidents qui sont en transition de l'aide matérielle vers l'aide financière.

Si le modèle actuel est perfectible, il faut aussi reconnaître que la mise en œuvre des recommandations est une défi important.

Tout en tenant compte du cadre législatif...

Nous devons suivre l'évolution permanente de la législation. La procédure d'asile joue un rôle important dans l'organisation de l'accueil et il faut en tenir compte. Les modifications de la loi apportées en janvier 2012 ont aussi eu des effets sur notre réseau. Je pense par exemple à la limitation de l'accueil pour les demandes d'asile multiples, les conditions de prolongation du droit à l'aide matérielle ou l'introduction d'un trajet de retour pour les demandeurs d'asile déboutés. Le réseau doit également être flexible, afin d'anticiper d'éventuelles crises ou de faire face (comme c'est le cas depuis plusieurs mois) à une baisse de l'occupation dans les centres.

RETOUR VOLONTAIRE

Retours, Réintégration, Financement, Accompagnement au retour, Trajet retour

RETOURS

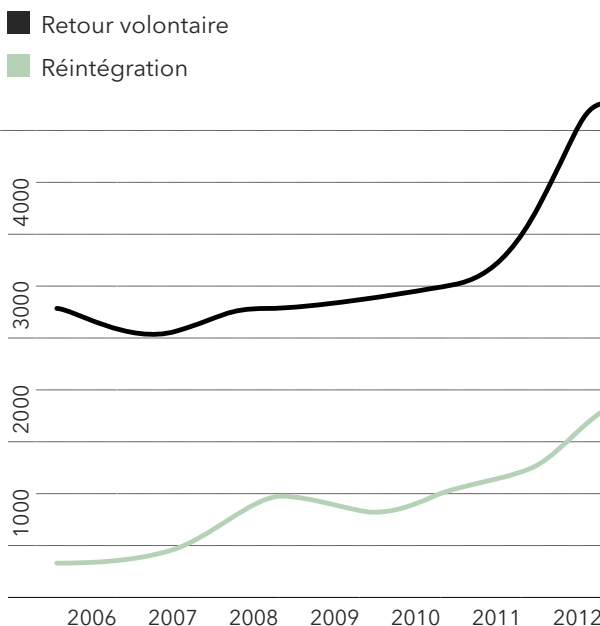
Fedasil est responsable du ‘programme de retour volontaire’ depuis la Belgique. Ce programme est destiné à toutes les personnes qui ne disposent pas d’un titre de séjour fixe, aussi bien les demandeurs d’asile que les étrangers en situation irrégulière qui n’ont jamais demandé l’asile. Il offre une aide aux migrants qui doivent ou veulent quitter notre pays, mais qui ne disposent pas des moyens financiers ou logistiques nécessaires. Si le projet d’un retour au pays devient réaliste pour le migrant, il devient une alternative crédible à un séjour (généralement illégal) en Belgique.

L’Organisation internationale pour les Migrations (OIM) se charge de l’organisation pratique du voyage de retour. Le voyage de retour s’effectue généralement en avion. Des retours en bus sont organisés vers plusieurs pays des Balkans.

Le programme de retour volontaire a pris davantage d’ampleur ces dernières années. 2012 peut être considérée comme une année record avec 4.694 retours organisés par Fedasil et ses partenaires. Par rapport à 2011, il s’agit d’une hausse de 1.336 personnes (+40%). Si l’on ajoute les retours volontaires organisés par l’Office des Étrangers (962 retours), nous arrivons à un total de 5.656 personnes retournées volontairement dans leur pays d’origine en 2012.

Evolution des retours volontaires à partir de la Belgique (nombre de personnes)

Source: Fedasil et OIM



On constate un changement important dans le profil des personnes qui choisissent le retour volontaire. Le programme est désormais essentiellement utilisé par des demandeurs d'asile en cours de procédure ou déboutés de leur demande. En 2012, ils représentent 61% des retours, contre 39% de migrants sans-papiers. En 2011, la proportion était de 50% pour chaque groupe. Ce changement peut s'expliquer par la meilleure information et la professionnalisation de l'accompagnement au retour dans le réseau d'accueil.

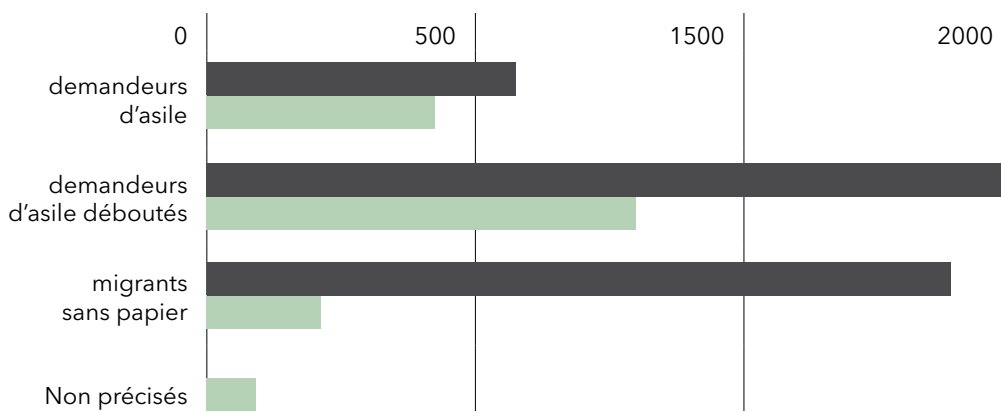
Les principaux pays de destination restent le Brésil, la Russie, l'Ukraine, l'Irak et les pays des Balkans. On constate une hausse des retours vers la Russie, l'Ukraine,

l'Irak, la Serbie, la Mongolie et le Kazakhstan. Les retours vers le Brésil, la Kosovo et la Macédoine sont en baisse. Le profil des personnes qui ont participé au programme de retour volontaire en 2012 est le suivant: 41% étaient des femmes et 59% des hommes. 54% des retours concernaient des familles et 46% des personnes isolées. Une personne sur quatre était mineure d'âge.

En 2012, 37.5% des demandes de retour ont été introduites à partir d'un centre d'accueil ou auprès d'un conseiller en retour de Fedasil (soit 1.759 personnes). 60% des demandes ont été introduites auprès d'organisations partenaires (Caritas, ASBL, etc. ; soit 2.824 personnes) et 2.5% à partir d'un centre fermé (111 personnes).

Retour volontaire: profil des migrants (fin 2012)

■ Retour volontaire = 4 694 personnes ■ Réintégration = 1 992 personnes



**Retour volontaire:
top 10 des pays de destination (2012)**

PAYS	NOMBRE DE RETOURS
Brésil	683
Russie	554
Ukraine	403
Irak	359
Kosovo	315
Arménie	228
Albanie	207
Serbie	207
Mongolie	190
Kazakhstan	125

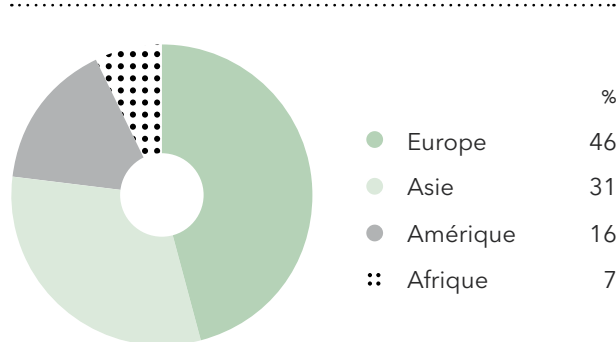
**Aide à la réintégration:
top 10 des pays de destination (2012)**

PAYS	NOMBRE D'AIDES À LA RÉINTÉGRATION
Russie	447
Irak	264
Kosovo	243
Arménie	195
Kazakhstan	95
Géorgie	66
Népal	66
Mongolie	58
Bangladesh	49
Afghanistan	39

**Lieu d'introduction de la demande
de retour volontaire (2012)**

	PERSONNES
Centres ouverts, Dispatching, conseillers de Fedasil	1.759
Partenaires de retour	2.824
Centres fermés (Office des étrangers)	111
TOTAL	4.694

Retours volontaires par continent (2012)



LES RETOURS EN BUS

Afin de rendre le retour volontaire vers les pays des Balkans plus rapide et plus efficace, l'OIM et Fedasil organisent depuis juin 2012 des voyages en bus de Bruxelles jusqu'à ces pays. En tout, 413 retours se sont faits par bus en 2012. Les pays de destination sont principalement la Serbie (45%), la Macédoine (19%), la Slovaquie (18%) et la Bosnie-Herzégovine (12%).

AIDE À LA RÉINTÉGRATION

Le programme de retour volontaire comprend un volet de réintégration dans le pays d'origine. La réintégration permet de répondre aux problèmes que rencontrent les migrants à leur retour, tout en permettant aux travailleurs sociaux de proposer des solutions concrètes: développement d'un micro-business, rénovation ou location d'une habitation, recherche d'un emploi, frais médicaux... L'accès à la réintégration est dépendant du statut du migrant: pays d'origine, parcours, statut administratif, vulnérabilité. De nouveaux critères, développés dans le but d'organiser les accès à la réintégration de manière plus systématique, ont été appliqués à partir de juin 2012.

L'aide à la réintégration consiste en une assistance matérielle assurée par les partenaires locaux. Cette assistance se compose de plusieurs niveaux :

- Le niveau de base correspond à une aide matérielle s'élevant à 700 EUR, accessible aux nationalités pour lesquelles un visa pour la Belgique est obligatoire et dans la mesure où le délai depuis la délivrance de l'ordre de quitter le territoire n'a pas dépassé 12 mois.
- À cela peut s'ajouter un niveau d'aide complémentaire correspondant à 1.500 EUR (Fonds européen pour le Retour), accessible aux demandeurs d'asile pendant leur procédure ou pendant le délai de 30 jours suivant un ordre de quitter le territoire.
- En parallèle, il existe également une assistance médicale et psychologique de réintégration correspondant à une somme de 500 à 1.500 EUR, accessible à toute personne effectuant un retour volontaire et entrant dans les critères de vulnérabilité. Pour exemple, sont prises en compte les femmes enceintes, les personnes avec des problèmes de santé, les victimes de la traite des êtres humains, etc.

Le tableau en page 34 donne un aperçu détaillé de l'accès aux aides à la réintégration.

Fedasil collabore avec l'OIM et Caritas pour la mise en œuvre des projets de réintégration. L'OIM et Caritas bénéficient d'un réseau de partenaires étendu aux différentes régions du monde. Au minimum une fois avant son retour, le migrant entre en contact avec le partenaire présent dans son pays d'origine qui assurera le bon déroulement et le suivi de son projet professionnel. En effet, les primes de réintégration ne sont pas données en espèce mais plutôt sous forme d'aide matérielle en passant par le partenaire local, et doivent être utilisées dans les douze mois qui suivent le retour. Pendant cette période d'un an, les partenaires de l'OIM et Caritas suivent les projets.

En 2012, 1.992 personnes ont bénéficié d'une aide à la réintégration, soit 42% des retours, une augmentation par rapport aux années précédentes (32% d'aides en 2010, 38% en 2011). Les principaux pays dans lesquels des projets de réintégration ont été réalisés sont la Russie, l'Irak, le Kosovo et l'Arménie. Fedasil observe notamment une hausse des projets en Russie, Irak et au Kazakhstan, et une baisse au Kosovo et au Brésil. L'OIM a assuré 68% des dossiers de réintégration, et Caritas 32% des dossiers.

Programme de retour volontaire: Qui entre en ligne de compte? (2012)

* Notamment l'Albanie, la Bosnie, le Brésil, la Macédoine et la Serbie

** Soutien du Fonds européen pour le retour

*** Ordre de quitter le territoire

			RETOUR		RÉINTÉGRATION		
			Voyage de retour	Prime de retour	Réintégration niveau de base	Réintégration niveau complémentaire**	Groupes vulnérables
Migrants originaires d'un pays sans obligation de visa*			OUI	NON	NON	NON	OUI
Migrants originaires d'un pays avec obligation de visa	Demandeurs d'asile (déboutés), Mena	Pendant la procédure d'asile ou pendant le délai de l'OQT***	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Demandeurs d'asile déboutés et autres	Après le délai de l'OQT (jusqu'à 12 mois), également en dehors du cadre de l'asile	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
	Migrants qui n'ont pas reçu d'OQT, ou qui demandent le retour après les 12 mois		OUI	OUI	NON	NON	OUI

LE GUICHET RETOUR

Le programme de retour volontaire se veut accessible à tous les migrants, peu importe leur statut. Il doit l'être d'autant plus pour ceux qui choisissent de ne pas suivre le parcours du demandeur d'asile. C'est dans cette optique qu'a été créé un guichet retour permanent : depuis le 6 juin 2012, le guichet retour assure l'implication de Fedasil dans l'accompagnement au retour à l'extérieur du réseau d'accueil.

En un an, le guichet retour a organisé 265 retours. Les conseillers y ont également mené 974 entretiens informatifs et géré 1.167 appels via la ligne téléphonique gratuite. Enfin, 73% des migrants arrivant au guichet retour viennent des structures d'accueil ou sont dirigés via le SEFOR, le programme de sensibilisation au retour de l'Office des étrangers.

FINANCEMENT

Les coûts structurels du programme de retour volontaire sont repris dans le budget de Fedasil, et donc financés par les ressources nationales. Ces coûts reprennent les frais de voyage, la prime de retour, les indemnités pour les partenaires, etc. Le niveau de base d'aide à la réintégration est également repris dans le budget de Fedasil.

Le Fonds européen pour le Retour prévoit des moyens supplémentaires destinés au niveau complémentaire d'aide à la réintégration. Ce fonds, établi par l'Union européenne pour la période de 2008–2013, soutient les États membres dans le développement d'une politique de retour. Le fonds s'adresse tant au retour forcé qu'au retour volontaire. L'Office des Étrangers (OE) est l'autorité responsable pour ce fonds en Belgique. Le volet 'retour volontaire' est géré en étroite collaboration entre l'OE et Fedasil, responsable en Belgique de la coordination du retour volontaire. Les deux organisations publient ensemble chaque année un appel à projets. L'équipe 'Retour volontaire' de Fedasil a également été élargie avec le soutien du Fonds européen pour le Retour.

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR

Le retour volontaire est un programme à vocation sociale. Les travailleurs sociaux sont en première ligne pour informer les migrants sur ce sujet. On compte un grand réseau de partenaires sociaux à travers tout le pays (ONG, CPAS, services d'aides, autorités locales, etc.). Le programme a pour vocation d'être accessible : peu importe la situation du migrant, sa décision de retourner doit être prise en compte. Il reste cependant libre de revenir sur celle-ci.

Une équipe de conseillers de Fedasil a été mise en place en 2006 et élargie en 2012 afin de renseigner et d'accompagner les migrants sur le retour volontaire : ils sont présents dans les centres d'accueil, et quelques conseillers ont été assignés à des régions du pays pour soutenir les initiatives locales d'accueil. De plus, depuis juin 2012, les migrants qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine peuvent s'adresser au guichet retour situé au service Dispatching de Fedasil, près de la Gare du Nord de Bruxelles, notamment via un numéro de téléphone gratuit créé spécialement (le 0800-32 745).

Les conseillers en retour se chargent d'informer les migrants, d'enregistrer et d'évaluer leur demande, mais également d'organiser le retour proprement dit, en collaborant avec l'OIM pour les aspects pratiques. Les conseillers examinent également leurs possibilités d'accès à la réintégration. Les conseillers en retour (y compris dans les centres d'accueil) ont organisé 1.759 retours volontaires, soit 37.5% de l'ensemble des retours de 2012.

En 2012, des collaborateurs des centres d'accueil sont partis en mission d'observation dans différents pays afin de se rendre compte de la situation des migrants retournés volontairement. Accompagnés par l'OIM ou Caritas, ils ont pu observer divers projets de réintégration (micro-entreprises en Irak, projets d'avenir au Cameroun...) et ainsi avoir une image claire du retour volontaire et de ses résultats.



Centre d'accueil de Saint-Trond © Fedasil/Layla Aerts

LE TRAJET DE RETOUR

Le ‘trajet de retour’ est une des principales nouveautés apportées à la loi accueil en janvier 2012 (loi du 19.01.2012 modifiant la législation concernant l’accueil des demandeurs d’asile). Ce trajet est en vigueur depuis le 1er août 2012 et propose un accompagnement individualisé à tous les demandeurs d’asile accueillis par Fedasil et ses partenaires. L’objectif est d’informer en continu et de manière claire et cohérente les demandeurs d’asile sur le programme de retour volontaire et les solutions qu’il représente.

Le trajet prévoit deux phases importantes:

- L’accompagnement dans les structures d’accueil durant la procédure d’asile (dès l’arrivée dans le centre et jusqu’à une décision négative confirmée par le Conseil du Contentieux des Étrangers)
- La poursuite de cet accompagnement dans des ‘places de retour’, prévues dans quatre centres fédéraux. La durée du séjour est déterminée sur base de l’ordre de quitter le territoire.

Les ‘places de retour ouvertes’ se situent dans quatre centres d’accueil ouverts gérés par Fedasil : Arendonk, Poelkapelle, Saint-Trond et Jodoigne (300 places au

total). La priorité est d’y convaincre les résidents sur l’avantage du retour volontaire. Le caractère ‘ouvert’ des centres d’accueil est garanti puisqu’il n’y aura aucun éloignement de résidents durant le délai d’exécution de l’ordre de quitter le territoire (généralement 30 jours), et qu’un résident peut toujours quitter le centre quand il le souhaite. Un fonctionnaire de liaison de l’Office des étrangers est également présent dans les quatre centres concernés.

Les chiffres de 2012 relatifs aux retours dans les places ouvertes couvrent une petite période (mi-septembre à décembre). Au total, 31% des personnes admises dans les places de retour se sont présentées dans ces centres (soit 435 personnes sur un total de 1.384 désignations). Au final, parmi celles-ci, 17% choisissent au final le retour volontaire, soit 74 personnes pour le dernier trimestre 2012. Parmi ces 74 personnes, 68 font partie de la liste des pays d’origine sûrs. Il est important de remarquer que près de la moitié des retours se passent lors de la première semaine de séjour.

UNE COMMUNICATION COHÉRENTE

La communication externe sur le retour volontaire est la responsabilité de Fedasil. Un des principaux objectifs a été la création d’une unité visuelle : l’image d’un sac de voyage, une accroche sous forme de question (Thinking of home?), et les informations essentielles. La communication, principalement au niveau du trajet de retour, se veut cohérente : l’Office des étrangers et le CGRA transmettent ainsi le message de Fedasil aux demandeurs d’asile.

SUBSIDES

38

Outre les conventions avec les partenaires d'accueil (CPAS, Croix-Rouge et autres associations) qui organisent des places d'accueil, Fedasil accorde des subsides dans le cadre de conventions spécifiques. L'Agence soutient ainsi des projets qui concernent directement

les demandeurs d'asile ou les autres bénéficiaires de l'accueil, résidant ou pas dans les structures d'accueil. En 2012, 10 projets ont été subsidiés dans le cadre de conventions spécifiques, pour un montant total de 922.573 EUR.

Conventions spécifiques: projets soutenus (2012)

BÉNÉFICIAIRE	PROJET	SUBSIDE (€)
Mentor-Escale	Accompagnement de mineurs non accompagnés	226.230
Synergie 14	Accompagnement de mineurs non accompagnés	150.000
CBAR	Accompagnement juridique	134.666
Convivium	Soutien lors du passage à l'aide financière	119.020
Ulysse	Aide psychologique	76.625
Sétis bruxellois	Interprétariat et traduction en milieu social	50.000
Sétis wallon	Interprétariat et traduction en milieu social	50.000
Brussel Onthaal	Interprétariat et traduction en milieu social	40.000
Bruxelles Accueil	Interprétariat et traduction en milieu social	40.000
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Point soupe - info	36.032
TOTAL		922.573



Centre d'accueil de Neder-over-Heembeek © Fedasil/Wouter Van Vaerenbergh

LE FONDS EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS

Le Fonds européen pour les Réfugiés (FER) a été créé en 2000 par l'Union européenne afin de cofinancer, dans les États membres participants, des projets liés à l'accueil des demandeurs d'asile, à l'intégration des réfugiés et à la réinstallation. Fedasil est l'autorité compétente pour la gestion du FER en Belgique. L'Agence conseille, soutient et contrôle les projets soutenus par le FER.

Les projets soutenus par le FER bénéficient d'un cofinancement habituellement de 50% du coût total du projet, mais qui peut s'élever à 75% dans certains do-

maines. Ces projets doivent s'inscrire dans les priorités définies par l'Union européenne telles que déclinées dans les programmes annuels (FER 2008-2013) établis par la Belgique. Les associations et les pouvoirs publics peuvent bénéficier d'une aide. Le FER prévoit un éventail d'actions très large: aide aux groupes vulnérables (mineurs non accompagnés, femmes), accompagnement psychologique, recherches et analyses, insertion professionnelle, logement... En 2012, une quarantaine de projets ont été soutenus par le FER (voir tableau).

ORGANISATION	PROJET	SOUTIEN FER (€)
Mineurs d'âge		
Fedasil et Office des étrangers	Groupes vulnérables: Mineurs étrangers non accompagnés (Mena)	679.633,00
Lutte contre l'exclusion sociale	Service d'accompagnement des mineurs en procédure d'asile (SAMPA) à Bruxelles	550.951,00
CPAS d'Anvers	Accompagnement de mineurs d'âge demandeurs d'asile	378.766,00
BON	Intégration de jeunes adultes	169.861,00
Minor Ndako	Accompagnement de Mena	143.047,00
Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)	Accompagnement des Mena en phase d'autonomie par les CPAS	108.516,00
Mentor Escale	Intégration des Mena	88.862,00
Cirkant	Accompagnement de Mena	79.266,00
CAW Metropool	Accompagnement de mineurs d'âge	63.536,00
Université de Gand (UG)	Recherche-action sur les jeunes d'origine afghane	19.969,00
Procédure		
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Renforcement qualitatif de l'accompagnement de la procédure d'asile	177.565,00
Comité belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)	Analyse du respect des droits des demandeurs d'asile en Belgique dans le cadre européen	149.267,00
Comité belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)	Soutien juridique des demandeurs d'asile en centres fermés	120.939,00

ORGANISATION	PROJET	SOUTIEN FER (€)
Université Catholique de Louvain (UCL)	Recherche-action en droit européen	108.458,00
Comité belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)	Assistance au regroupement familial des réfugiés	81.941,00
Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA)	Formation des interprètes du CGRA aux problématiques du genre	20.615,00
Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA)	Recherche concernant la publication externe des informations sur les pays d'origine	15.633,00
Femmes		
Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA)	Groupes vulnérables: gender/femmes	328.000,00
GAMS	Accompagnement des femmes qui ont fui les violences liées au genre et à la tradition (excision, mariage forcé...)	157.500,00
Intact	Appui juridique relatif aux mutilations génitales féminines (et autres pratiques traditionnelles néfastes)	113.524,00
Vrouwenraad	Accompagnement des femmes demandeuses d'asile	63.627,00
Accompagnement psychosocial		
Ulysse	Soutien psychologique aux adolescents et aux femmes victimes de violence sexuelle	123.321,00
Solentra	Clinique de jour - Traumatisme chez les réfugiés avec enfants	112.029,00
ODiCe	Mind-Spring: groupes de parole pour demandeurs d'asile	93.000,00
Exil	Traitement du traumatisme chez des jeunes victimes de violence organisée	91.451,00
Espace 28	Accompagnement social et psychologique des demandeurs d'asile	83.988,00
Tabane	Accompagnement ethnopsychologique	58.479,00
Logement		
Convivium	Accompagnement des réfugiés dans la période de transition vers l'aide financière	340.898,00
CPAS de Bruxelles	Accompagnement en matière de logement	88.268,00
CPAS de Liège	Accompagnement en matière de logement	61.777,00
CPAS de Destelbergen	Aide à la recherche d'un logement	45.133,00
Antwerps Minderhedencentrum De 8	Aide à la recherche d'un logement	13.100,00
Insertion professionnelle		
Caritas	Développement d'une cellule 'intégration', service sur mesure pour les réfugiés reconnus	242.172,00
Miroir vagabond	Accompagnement socio-professionnel	35.034,00
Convivium	Guidance socio-professionnelle adaptée aux réfugiés	23.874,00
Ciré	Soutenir l'élaboration de projets professionnels, formations et études	21.400,00
Accompagnement global		
Form'Anim	Accompagnement global en région liégeoise	140.108,00
Croix-Rouge germanophone	Approche intégrée de l'asile en Communauté germanophone de Belgique	138.457,00
Interprétariat social		
Sétis Bruxelles	Interprétariat et traductions pour les structures d'accueil	109.906,00
Accueil		
Fedasil	Projet 'Agrato'	102.787,00
TOTAL		5.544.658,00

COORDONNÉES DE FEDASIL

SIÈGE

Rue des Chartreux 21
1000 Bruxelles
T +32 2 213 44 11
F +32 2 213 44 22
info@fedasil.be
www.fedasil.be

DISPATCHING

WTC II
Chaussée d'Anvers 59B
1000 Bruxelles
T +32 2 793 82 40
F +32 2 203 60 04

RETOUR VOLONTAIRE

Rue des Chartreux 21
1000 Bruxelles
T +32 2 213 43 78
F +32 2 213 44 22
retourvolontaire@fedasil.be

BUREAUX RÉGIONAUX

RÉGION 1

Flandres orientale et occidentale
Tenderstraat 14
9000 Gent
T +32 9 235 48 60
F +32 9 235 48 69
zone.gent@fedasil.be

RÉGION 2

Limbourg, Brabant flamand, Anvers, Bruxelles
Vital Decosterstraat 46
3000 Leuven
T +32 16 31 48 30
F +32 16 31 48 39
zone.leuven@fedasil.be

RÉGION 3

Hainaut, Namur, Brabant Wallon Ouest
CUNIC
Avenue Général Michel 1B
6000 Charleroi
T +32 71 27 02 90
F +32 71 27 02 99
region.charleroi@fedasil.be

RÉGION 4

Liège, Luxembourg, Brabant Wallon Est
Rue du Palais 6
4000 Liège
T +32 4 340 20 80
F +32 4 340 20 89
region.liege@fedasil.be

CENTRES D'ACCUEIL FÉDÉRAUX

ARENDonK

Grens 77
2370 Arendonk
T +32 14 40 52 50
F +32 14 40 52 68
info.arendonk@fedasil.be

BOVIGNY

Chemin de Courtil 71x
6671 Bovigny
T +32 80 28 20 70
F +32 80 42 09 35
info.bovigny@fedasil.be

BROECHEM

Van den Nestlaan 104
2520 Broechem-Ranst
T +32 3 727 12 60
F +32 3 727 12 68
info.broechem@fedasil.be

BRUXELLES

Petit-Château
Bd du 9e de Ligne 27
1000 Bruxelles
T +32 2 250 05 11
F +32 2 250 04 82
info.petitchateau@fedasil.be

CHARLEROI

Parc industriel 2e rue 24
6040 Charleroi
T +32 71 34 90 80
F +32 71 34 90 96
veronique.hasdir@fedasil.be

FLORENNES

Rue Henry de Rohan Chabot 120
5620 Florennes
T +32 71 68 11 00
F +32 71 68 11 05
info.florennes@fedasil.be

JODOIGNE

Chaussée de Hannut 141
1370 Jodoigne
T +32 10 47 66 00
F +32 10 47 66 71
info.jodoigne@fedasil.be

KAPELLEN

Kazerneweg 35
2950 Kapellen
T +32 3 660 19 00
F +32 3 660 19 40
info.kapellen@fedasil.be

MORLANWELZ

Chaussée de Mariemont 92
7140 Morlanwelz
T +32 64 23 96 40
F +32 64 23 96 60
info.morlanwelz@fedasil.be

NEDER-OVER-HEEMBEEK

Hôpital militaire Reine Astrid
Rue Bruyn 11-20
1120 Bruxelles
T +32 2 264 54 33
F +32 2 264 41 90
geraldine.renauld@fedasil.be

POELKAPELLE

Stadensesteenweg 68
8920 Langemark-Poelkapelle
T +32 51 48 06 20
F +32 51 48 06 22
info.poelkapelle@fedasil.be

PONDRÔME

Rue du Tombois 4
5574 Ponderôme
T +32 82 68 70 50
F +32 82 68 70 59
info.pondrome@fedasil.be

RIXENSART

Rue du Plagniau 1
1330 Rixensart
T +32 2 655 10 20
F +32 2 652 34 69
info.rixensart@fedasil.be

SINT-TRUIDEN

Montenakenweg 145
3800 Sint-Truiden
T +32 11 69 75 00
F +32 11 69 75 55
info.sint-truiden@fedasil.be

STEENOKKERZEEL

Keizerinlaan 2
1820 Steenokkerzeel
T +32 2 755 23 60
F +32 2 757 97 53
info.steenokkerzeel@fedasil.be

SUGNY

Voies de Bohan 245
5550 Sugny
T +32 61 27 57 70
F +32 61 27 57 79
info.sugny@fedasil.be

VIRTON

Rue Croix le Maire 9
6760 Virton
T +32 63 58 98 90
F +32 63 58 98 99
mojgan.nyknam@fedasil.be

WOLUWE-SAINT-PIERRE

Rue des Palmiers 80
1150 Brussel - Bruxelles
T +32 739 62 30
F +32 2 733 43 00
rudy.raes@fedasil.be

www.fedasil.be

Tout en accueil